L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ÉTAT.—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 29 AVRIL 1845.

PUBLIÉ PAR **MAGNE & WEISSE.**

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES — Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces — Les artistes et personnes tenant magasins en détail $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques $90; les agents pour navires, bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan, par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., seront portées en compte séparément et aux prix et devis énoncés.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature personnelle (lorsqu'elles pourront être admises), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

DORSEY, VINCENT & Co.
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,
No. 83, rue de Chartres—Nlle Orléans.
S'occupent particulièrement des ventes de Marchandises Sèches, par colis et par petits lots.
Ils feront des avances libérales sur Marchandises destinées à être vendues. 24 j o—6m

R. DITTRICH,
Négociant Commissionnaire,
28, rue Poydras.

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.
2 nov.

AGENS & du Sucre raffiné de Boston: sucre en pain, en morceaux et en poudre, double raffiné, ayant droit au drawback, constamment en main, et à vendre par
5 jan—1an NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

AVIS—Les soussignés ont changé le nom de leur raison de commerce en celui de W. F. Vredenburgh & Co. à dater de ce jour. Les intérêts [illegible]
1 janv. FIELD & Co., 20 Vieille Levée

W. F. VREDENBURGH & Co., No. 20, Vieille Levée font des avances libérales sur consignations de sucre, coton, plomb et saumons etc. à B. H. Field & Co. à New York, et à M. Field Fowler à Boston 1 jan—1 an

AVANCES libérales sur consignations adressées à [illegible] St Louis MERLE, BAYLLE & Co,
8 fév 79 Tchoupitoulas

AVIS—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN ODIER, entrent comme associés dans notre maison, à partir de ce jour.
1er. septembre 1844— CHARLES ODIER & C.

F. CUSACHS, Pharmacien.
Magasin en gros de Drogues, de Peintures, d'Huiles, de Médicaments spéciaux, d'articles pour la confiserie, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Encoignure Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans.
20 juillet

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN—Bureau rue du Camp, No. 16.
Directeurs:
W. A. Gasquet, Président.
Wm. W. Montgomery, J. B. LeBeau,
F. F. Ducongé, Edw. Bell,
A. Gordon, R. W. Montgomery,
J. C. Harrison, W. C. Squier.
CHS BRIGGS, Secrétaire.
On assure toute espèce de propriété contre les risques du feu, au taux le plus raisonnable; et en cas de pertes les règlemens sont faits avec promptitude et libéralité
17 mars

ASSURANCES MUTUELLES.
Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu.
(Sous un amendement de leur charte.)
CETTE compagnie assure contre les risques de la Mer, des RIVIERES, et du FEU, sous le système mutuel. D'après ce mode d'assurance, les personnes qui font assurer avec cette compagnie ont droit à une part des profits, sans encourir aucune responsabilité, et ce, durant la charte.
14 oct L. MATTHEWS, Président

Perte de Certificat.
ATTENDU qu'un certificat de trente trois actions de la Compagnie de la Presse à coton à vapeur de la Levée No. 745, daté le 26 octobre 1841, au nom de Madame Veuve Olivier, a été égaré ou perdu—Avis est donné à toute personne que cela pourrait intéresser, à faire valoir dans les six semaines [illegible]
Nouvelle Orléans, 18 mars 1845.
D. F. GUEX, Secrétaire.
18 mars—45

PERTE DE CERTIFICATS.
ATTENDU que deux certificats d'actions de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée, au nom de M. Jn. Ch. de St. Romes, savoir: No. 104, en date du 24 février 1843, de deux actions auxquelles trois cents piastres auraient alors été payées. No. 182, en date du 1er. mars 1831 de cinq actions sur lesquelles trois cent cinquante piastres auraient alors été payées, ont été PERDUS OU EGARES. [illegible]
Nouvelle-Orléans, 4 avril 1845.
10 av—6m D. F. GUEX, secrétaire

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 3 avril 1845.
UNE assemblée des actionnaires de cette banque aura lieu à la maison de Banque, le samedi, dix de mai prochain, à midi, pour délibérer sur un Acte pour faire revivre et amender les divers actes de la Législature, qui touchent au règlement des dettes propres de l'Etat, et pour d'autres objets, approuvé le 10 mars 1845.
Par ordre de la Direction.
4 avril— WM. E. LEVERICH, Caissier.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
UNE assemblée des actionnaires de cette Banque, est par le présent convoquée pour le 3 mai prochain, à onze heures du matin, à la maison de banque, pour prendre connaissance et délibérer sur un acte de la Législature approuvé le 10 mars 1845, intitulé "Acte pour reviser et amender les divers actes de la Législature relatifs aux engagements de dettes propres de l'Etat, et pour d'autres objets."
Par ordre de la Direction.
7 av—7, 21, 28 & mai R. BELF, Caissier.

AUX NEGOCIANTS.

LA 2ème Série du Mercure Louisianais vient d'être placée sur les [illegible]
RAINBOW, BRILLANT,
EMPIRE, NEW-YORK,
PAUL JONES, JOHN AULL,
HIGHLANDER, CHAMPLAIN,
DE SOTO, FASHION,
Ferry Ire Mosier ALABAMA, &c.
Nous remercions ici MM. les souscripteurs de la 1ère série qui ont bien voulu nous accorder leur bienveillant patronage.
Elégance et solidité des cadres, variété des caractères typographiques, rien n'a été négligé. Le Mercure Louisianais est également placé dans les grands établissements, Hôtels St. Charles, Verandah, St. Louis, Arcade, &c.
La 3me Série paraîtra le 1er. mai.
Nous recommandons notre feuille à MM. les Négociants de cette ville.
Office Passage de la Bourse, Branch, No. 8, rue St. Charles. 19 av—16

AU MAGASIN FASHIONABLE,
Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, No. 123
LES soussignés, ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Caledonia et Francis Depau, du Havre, les articles ci-après, qui, joints au bel assortiment qu'ils avaient d'importation par navires Windsor Castle et South Carolina, forment le complément de leurs marchandises de printemps et d'été.
GILETS confectionnés à Paris dans les meilleurs ateliers, coupes d'étoffes très variées, savoir: double châle, double revers, simple châle, collet droit, forme chevalière, en valencias, cachemire d'été, poil de chèvre, basin blanc uni à raies satinées, et de diverses nuances.
CRAVATES, en batiste pur fil, fil d'Ecosse, coutil batiste, nouvel article, jaconat à carreaux, à raies et autres dessins des plus à la mode, écharpes et cravates en foulard.
GANTS, en fil de Prusse, fil d'Ecosse, fil anglais, blanc, gris, et diverses couleurs, de. en soie également de toutes nuances.
CALEÇONS, à coulisse, en toile de Flandre et de filoselle, coupe toute nouvelle, dito en tricot coton, article supérieur.
Par les premiers arrivages ils recevront un nouvel assortiment de chapeaux véritables Plaud.
18 mars CORDEVIOLLE & LACROIX.

QUARTIERS GENERAUX,
Nouvelle Orléans, le 28 janvier 1845.
ORDRE GENERAL—No. 11.
UNE Election aura lieu le premier samedi du mois de mai prochain (seconde division L. M.) à l'effet de procéder à l'élection d'un Major-Général, pour la vacance occasionnée par le décès du Major Général E. Bossier. Les boîtes d'élection seront ouvertes de dix heures à midi, à tels lieux désignés dans chaque brigade savoir:
La quatrième Brigade à Vermilionville.
La onzième Brigade à Alexandrie.
La cinquième Brigade à Natchitoches.
La sixième Brigade à Monroe.
La dixième Brigade à Vidalia.
Par ordre du commandant en chef,
J. ARMANT,
18 mars— Adjudant et Inspecteur Général

VINS SUPERIEURS
WILLIAM W. BONNIN, agent de Messrs. S. Stock et Co., marchands de vins, à Paris, et successeur de feu Dominique Lynch de New York, [illegible] France, offre à vendre les VINS ci-après, récolte de qualité supérieure et importés directement par lui, savoir:
Brane Cantenac, 1840 en caisses de 6 douzaines.
Do do 1838 do
Grand Larose Léoville, 1834 do
Château Lafitte, 1840 do
St.-Julien, Sauternes, Médoc, et eau de vie de Cognac en barriques.
Wm. W. Bonnin offre en quantité à la convenance des acheteurs, du CHAMPAGNE, marqué "Cordon bleu" venant de la maison de S. Stock et Co., dont la supériorité a donné une grande renommée aux Etats Unis. Il saisit cette circonstance pour avertir [illegible] et que l'on expédie aux Etats-Unis. Le seul véritable Champagne est celui qui porte la marque ci annexée sur le bouchon.
Les seuls importateurs directs aux Etats-Unis sont MM. Barclay et Livingston, à New-York, et le consigné en cette ville. S'adresser à
W. W. BONNIN, Agent, 92, rue Royale.
6 dec—6m ou à A. GORDON, WYLIE & Co. 92 Bienville

EN MAGASIN—4 balles serviettes barres bleues et rouges, tout fil et grande largeur.
2 balles toile à draps.
4 caisses fil, Farquharson, à vendre par
5 av DUNCAN KENNEDY, 41 Toulouse

PETITS POIS—300 boites et demi boites petits pois de la marque de Chatelain Jr et Besnet de Larochelle, reçus par le Bordeaux Packet, de Bordeaux et à vendre par
BLANCHARD, RIMER & Co,
25 fev—10 24 Bienville

SARDINES—300 boites et demi boites sardines à l'huile de la marque de Chatelain Jr. et Besnet, de Larochelle et à vendre par BLANCHARD, RIMER & Co.
26 fev—10 24 Bienville

GUANO.
Le soussigné a acheté le chargement du brick Agnès, venant de l'île Ichaboe, et qu'il vendra en lots pour satisfaire ses habitués, à des prix modérés.
Wm. DINN,
21 av 11, rue de la Commune

Nouvelle-Orléans:
MARDI MATIN, 29 AVRIL 1845.

Une assemblée publique sera tenue ce soir, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, à sept heures et demie, dans le but d'aviser aux moyens de venir promptement au secours des incendiés de Pittsburg.

On trouvera à la partie anglaise, les noms de ceux qui ont pris l'initiative et convoqué ce meeting.

CONSEIL DE LA PREMIERE MUNICIPALITE.

Dans la séance d'hier soir, le Conseil a procédé à l'élection de ses officiers. Les personnes suivantes ont été élues:

J. Reynès, secrétaire du Conseil.
A. J. Guirot, trésorier du département de police.
J. Durel, trésorier des travaux publics.
P. Soulé, avocat.
C. Morel, avocat-adjoint.
J. Youenes, capitaine de la garde.
A. Morel, 1er. lieutenant.
J. Micoin, 2nd lieutenant.
Dr. A. Mercier, médecin de la prison de police.
J. Community, voyer,
Phil. jr. député-voyer.
A. Dupaty, wharfinger.
J. Rieffel, collecteur des droits sur les steamboats.
C. Lange, collecteur des droits sur les navires.
A. Liautaud, collecteur sur les cabarets.
D. Lambert, " sur les marchands et drays.
E. Planchard, gardien de la prison de police.
J. Prados, commissaire de la halle à la viande.
D. Manchon, commissaire de la halle aux légumes.
Garcia, commissaire 1er. district.
Lavigne, " 2nd "
Baldwin, " 3e. "
Brown, " 4e. "
Prévost, " 5e. "
J. Canon, gardien du cimetière.
Keenion, syndic du bayou.
J. Cuvillier, notaire.
F. M. Croizat, encanteur.
Peyrat, horloger de l'hôtel de ville.
N. Durel, gardien des épaves.
Bisson, gardien du pont d'Arcole.
J. Michel, sergent-d'armes.

THEATRE D'ORLEANS.

BÉNÉFICE DE MLLE. EUGENIE.—Voici une jeune actrice, pleine d'espérance, qui sollicite le patronage et les encouragemens du public: ils ne lui manqueront pas; on peut s'en fier à la galanterie des amateurs de spectacle de notre ville. Ils iront applaudir ce soir la jeune et jolie bénéficiaire qui se chargera plus tard de leur prouver par son zèle et son talent qu'ils n'ont pas eu affaire à une ingrate. *Richard d'Arlington* l'une des plus vastes et des plus dramatiques compositions de ce fertile inventeur, de ce non moins fertile metteur en œuvre, *Alexandre Dumas*, formera la pièce de résistance de la soirée. Un concert dans lequel on entendra l'orchestre et de plus MM. Arnaud, Garry et Douvry, puis un amusant vaudeville, "Abas les hommes," en seront les hors d'œuvres fort appétissants.

THEATRE ITALIEN.
Bénéfice de Mlle Borghèse.

La délicieuse Prima Donna de la Compagnie Italienne a son bénéfice demain soir; nous n'avons rien à ajouter à cette annonce. En effet à quel dilettanti avons-nous besoin de recommander l'artiste aimée que nous sommes tous allés applaudir avec tant d'empressement? Qui ne s'empressera d'aller lui tenir compte d'une seule fois de tous les plaisirs qu'elle leur a causés? Qui ne voudra lui prouver toute la faveur qu'elle s'est acquise par son talent qui réunit tout à la fois la grâce la plus exquise et une inspiration pleine de verve? Ce sera une fête magnifique, à moins que tous les indices ne soient trompeurs.

MARINE.—La corvette des Etats-Unis *Saratoga*, commodore Shubrick, est arrivée samedi et le *St. Mary's* dimanche à Norfolk.—Le secrétaire de la marine se propose de faire prochainement une visite à l'arsenal de Gosport.—Le commodore Shubrick, chef du bureau des habillements et approvisionnements, demande à reprendre la mer; la vie sédentaire d'un bureaucrate ne lui va point.—On assure que le commodore Biddle a des chances pour obtenir le commandement de l'escadre de la Méditerranée.—Le *Princeton* a reçu à bord le gros canon appelé "l'Orégon;" il doit revenir prochainement à Norfolk.—On a reçu l'ordre à l'arsenal de New York d'armer immédiatement les corvettes des Etats-Unis *Vincennes* et *Congress*.

CHRONIQUE LOCALE.

Nathaniel, esclave appartenant à M. Procter, a été arrêté dimanche par l'officier Trecouyes, de la première municipalité, sous l'accusation d'avoir volé un cheval à M. François Ader.—Il sera plus amplement examiné.

Abraham Myers a été arrêté hier, sous l'accusation d'avoir volé une pièce de toile au magasin d'encan de M. Bache.

INCENDIE DE PITTSBURG.—Les journaux de Baltimore nous apportent des détails sur l'effroyable désastre qui vient d'anéantir en grande partie la ville de Pittsburg. Vingt îlets, placés presque au cœur de la ville ont été consumés par les flammes, mille à douze cents maisons sont en ruine, et l'on évalue la perte totale éprouvée par la ville à plus de dix millions de piastres. "Ce seul incendie, dit un journal, a dévoré plus de maisons à lui tout seul que ne l'avaient fait ensemble tous les feux qui l'ont précédé."

"On pourra se faire une idée de l'immensité de ce désastre, dit ce journal, si l'on jette un coup d'œil sur le plan de la ville, et si l'on apprend que presque toute la partie de la ville qui s'étend de la rue du Ferry, en remontant la rivière Monongahela, jusqu'à la limite de la ville, et de là jusqu'à l'extrémité du faubourg Pipetown, a été détruite entièrement. Le feu a remonté la rue du Marché jusqu'au côté méridional de la rue Troisième, et la rue Wood jusqu'au côté méridional de l'allée Diamond. Il a donc détruit environ vingt îlets, comprenant environ mille à douze cents maisons, dont quelques-unes étaient des magasins contenant des marchandises d'une grande valeur: des groceries, des marchandises sèches et des maisons de commissions qui venaient de recevoir leur assortiment de printemps."

"Le feu a commencé dans une maison en bois dont le rez-de-chaussée était occupé par une glacière appartenant à Wm. Diehl, près de l'encoignure des rues Seconde et Ferry. On ne s'en aperçut que vers midi, et par suite du vent qui régnait, on ne put se rendre maître du feu que pendant la soirée.

"On ne saurait donner une idée de la détresse qui règne dans notre malheureuse ville. Les progrès des flammes était d'une si effrayante rapidité que beaucoup de personnes n'eurent point le temps d'enlever leurs meubles; et que d'autres qui avaient pu les transporter jusque dans la rue, les ont vu saisir et dévorer sous leurs yeux par les flammes. Quelques personnes, persuadées que le feu n'arriverait point jusqu'à leurs habitations, s'y sont pris trop tard pour déménager; et nous avons vu bien des gens qui ne s'étaient échappés qu'avec ce qu'ils avaient sur le corps. Vers le soir on apercevait dans toutes les directions des familles qui n'avaient point d'asyle, assises tristement auprès des débris de leurs meubles, et ne sachant où aller reposer leur tête, ou se procurer un morceau de pain. La charité des citoyens qui avaient été épargnés, a fait beaucoup dans cette circonstance pour adoucir les souffrances des victimes de l'incendie; et tous les secours possibles leur ont été donnés."

Parmi les édifices détruits par les flammes, on cite le Globe Factory, la Compagnie d'Assurance contre le feu et les risques maritimes, la Compagnie d'Assurance des Pompiers, la Compagnie d'Assurance de Penn, la Banque de Pittsburg, l'Hôtel des Marchands, la verrerie de Backewell, l'Eglise Réformée, le Monongahela House, avec tout son mobilier, le Pont de Monongahela, les ateliers de fonderie de Dallas, faubourg Pipetown, deux imprimeries, etc.

La perte en constructions est immense; mais celle des marchandises est plus considérable encore. Une foule de maisons de commerce ont eu la plus grande peine même à sauver leurs livres. Ce sinistre si épouvantable ne pouvait avoir lieu sans qu'il n'y pérît aussi des victimes; on ne sait quel en peut être le nombre; mais on espère qu'il sera relativement très faible. On ne pourra s'en assurer qu'après le premier moment de confusion passé.

Un autre journal, le Morning Post, qui ajoute de nombreux détails aux pertes que nous venons de mentionner, donne aussi les renseignemens suivans:

"Quelque effrayant que fut le progrès des flammes, quelque terrible que fut le fléau, dans le moment où il sévissait, on ne peut se faire une véritable idée des pertes de nos concitoyens si l'on n'est pas allé se promener parmi cette forêt de cheminées mises à nud, de murs brisés, qui marquent la trace de l'élément destructeur. Des douze cents maisons qui, d'après l'évaluation, ont été la proie des flammes, 700 environ étaient des maisons d'habitation; au moins 4000 personnes ont donc été chassées de leur foyer. Par bonheur la température quoique froide, était sèche; et les souffrances ont été moindres que si l'humidité se fut venue joindre au froid."

"La longueur totale de ce qui a été brûlé, est d'environ un *mille* et la largeur moyenne de cent soixante yards, ce qui donne une superficie totale d'environ 60 acres.

"On a ouvert hier les voûtes de la Banque de Pittsburg; dont toutes les constructions ont été la proie des flammes, et l'on a trouvé que les livres, les papiers, l'argent n'avaient presque point souffert. Les caisses en fer (iron-safes) de deux maisons de commerce ont aussi gardé leur contenu intact.

"On est occupé à déblayer les ruines et à y chercher le fer et les autres objets que le feu n'a point détruits; il y a même des ouvriers qui s'occupent à débarrasser les briques du mortier séché qui les entourent, afin de les faire servir à la reconstruction.—Une pareille énergie est véritablement digne d'admiration; c'est un trait caractéristique de nos concitoyens, et cela nous prouve que nous reconquerrons promptement notre prospérité, malgré la terrible calamité qui vient de nous frapper.

"Dans les deux-cents maisons détruites on comptait 14 marchands-commissionnaires, 26 magasins de groceries et de produits en gros et en détail, 7 pharmaciens droguistes, 14 magasins en gros et un en détail de marchandises sèches, 3 fabricans d'huile, 5 fabricans ou marchands quincailliers, 3 libraires et papetiers, 1 marchand de laines, 2 magasins de papiers, 7 boulangers et pâtissiers, 9 marchands de fer et de clous; 4 fonderies; 2 manufactures de coton; une fabrique de chandelles; 6 manufactures d'étain, de cuivre et de ferblanc, un fabricant de caisses de sureté (iron safes); 5 manufactures de glaces et verreries; 8 magasins d'articles de fantaisie; 15 magasins de bottes et de souliers en gros et en détail; 7 marchands chapeliers; 3 horlogers; 6 magasins de cigares; 1 tourneur; 1 fabricant de voitures; 2 entrepreneurs; 17 hôtels et cafés, 3 fonderies de cuivre; 3 fabriques de blanc de plomb; 1 agence médicale; 4 écuries; 12 marchands de meubles; 10 médecins; 5 barbiers coiffeurs; 3 serruriers; 2 encanteurs; 8 tailleurs et marchands d'habits; 3 courtiers de change, de fabricants de fil de fer; 9 pensions bourgeoises; 3 forgerons; 2 tapissiers; 5 bureaux de journaux et 3 imprimeurs; 1 atelier de reliure; 46 offices d'avocats; et de plus de toutes les maisons d'habitation occupées par une foule de familles.

"La perte totale, suivant le *Spirit of the Age*, ne peut être évaluée exactement; mais il est probable qu'elle ne doit guères être au-dessous de DOUZE MILLIONS. Toutes les Compagnies d'Assurances sont ruinées; elles ne pourront pas payer deux pour cent; il n'y a guères que $15,000 d'assurances faites dans d'autres villes.

"Le warf était couvert de groceries et d'une foule d'articles de Pittsburg. Une partie ont été brûlés; et le reste abimés par la multitude de drays qui passaient au travers.

"Le bureau de la Poste aux lettres et les édifices adjoignant ont été sauvés. Les lettres, ainsi que le matériel du bureau, avaient été par précaution transportés ailleurs à l'avance.

L'une des pertes les plus considérables est celle du Pont de Monongahela qui avait coûté $110,000. La jeunesse a fait une perte grave dans la destruction de l'Université."

On lit dans le même journal, sous la date du 12:

"Hier, on a découvert un nouveau feu dans le chantier de Reynold & Wilmerth, rue Penn. Il avait été mis avec des allumettes à un tas de copeaux placés près d'une pile de planches. Si le misérable qui l'avait préparée, eut réussi dans son dessein, plus de la moitié de la ville eut été consumée. Que nos concitoyens soient sur leurs gardes."

LA CATASTROPHE DU SWALLOW a attiré l'attention de la Législature de New-York; le Sénat a adopté une résolution ordonnant une enquête sévère sur toutes les circonstances qui ont accompagné la perte de ce bateau. Il paraîtrait d'après les apparences qu'on aurait un blâme très sévère à appliquer. Au moment où l'accident a eu lieu, le *Swallow* marchait avec une effrayante rapidité; il filait quinze milles à l'heure, pendant une nuit sombre, ce fait seul prouvait une imprudence rare, soit de la part du pilote, soit de celle du capitaine dont il recevait les ordres. La Législature a donc agi sagement d'ordonner une enquête; elle fera bien aussi, s'il existe un coupable, d'appliquer une peine sévère qui servira d'exemple. On se joue trop aisément parmi nous de la vie de ceux qui se confient aux voies de communication à la vapeur.

MEXICO ET TEXAS—Le Voz del Pueblo du 5, contient une partie considérable du mémoire adressé à la Chambre des députés par D. Luis Cuevas, ministre des affaires étrangères au sujet de l'annexation du Texas. Ce document est remarquable par son ton de modération et par l'habileté avec laquelle les vues de M. Cuevas sont exposées.

Il reconnaît franchement les difficultés que présente une guerre avec le Texas, difficultés qui méritent d'être prises en grande considération avant que de se décider à faire d'inutiles sacrifices. La population du Texas est tout à fait étrangère, et n'a aucune sympathie avec les Mexicains; ses principes religieux, politiques et sociaux sont entièrement opposés. De sorte que la conquête ne conduirait à rien, à moins de chasser ou d'exterminer tous les citoyens du Texas. Désormais le Texas ne peut demeurer uni avec le Mexique; c'est un fait qu'il faudrait être aveugle pour ne pas reconnaître.

Les difficultés qui accompagneraient une reconnaissance de l'indépendance texienne sont sérieuses aussi;—parce que c'est une question qui se rattache à l'intégrité du territoire, sans parler de la détermination précédemment exprimée de faire la guerre à cette province révoltée. Mais il y a encore d'autres faits à examiner. La persévérance avec laquelle le gouvernement des Etats-Unis poursuit son projet d'annexation, ne permet pas de douter que cet acte ne s'accomplisse à la fin. Or, le Texas dans la main des Américains serait un point avancé dont ils se serviraient pour de nouveaux empiètemens.

Dans un tel état de choses, le meilleur parti à prendre serait une négociation tendant à reconnaître l'indépendance du Texas. De deux maux ce serait le moindre.

Ce mémoire, où toutes les difficultés de la situation sont examinées et pesées avec le coup d'œil d'un homme d'état, a dû être écrit quelques jours avant la nouvelle de l'adoption définitive des résolutions d'annexation à Washington. Il est à regretter dans l'intérêt du Mexique que M. Cuevas n'ait pas été au ministère il y a quatre mois. Son plan alors aurait sans aucun doute prévenu l'annexation.

BALTIMORE.—Du 12 au 14 courant, c'est à dire dans l'espace d'environ quarante-huit heures, on a compté dans cette ville neuf incendies qu'on attribue à la malveillance. Heureusement, à une ou deux exceptions près, ils ont causé peu de dommages. Le seul qui ait eu de l'importance, c'est la destruction d'une scierie à vapeur; la perte est estimée à $7,000 dont $4,000 sont couverts par les assurances.

MAINE.—Trois anciens révolutionnaires viennent de mourir dans cet Etat: le premier était âgé de 100 ans, le second de 98 et le troisième 86; c'est là un noble trio.

VIRGINIE.—La récolte des fruits dans cet Etat a été presque complètement anéantie par le froid.

N. P. TALLMADGE cesse d'être gouverneur du territoire du Wisconsin. Cette destitution sera indifférente aux whigs tout aussi bien qu'aux locofocos. M. Tallmadge a été d'abord un fort ardent Jacksoniste; au moment de la crise de 1837 il est passé dans les rangs des conservateurs avec une tendance vers les whigs; et sa conversion s'acheva de ce côté lorsqu'il y vit luire pour lui l'espérance ou plutôt la possibilité de la candidature vice-présidentielle. A l'avènement de M. Tyler, il embrassa le parti du nouveau président. Sans doute il aurait encore suivi le flot, si on lui en avait donné le tems; mais M. Polk, à ce qu'il paraît, n'a pas voulu de ses services.

POLLY BODINE.—Ce procès qui s'est traîné si lentement, est enfin arrivé à sa conclusion le 12 courant, à quatre heures. Le jury a rapporté un verdict de "culpabilité," en recommandant toutefois la condamnée à l'indulgence de la Cour. Polly Bodine a reçu sa sentence avec assez de fermeté; mais au moment où elle s'est levée pour sortir, elle s'est mise à pleurer. Son fils Albert, jeune homme de fort bonne apparence, pleurait amèrement. M. Graham, le défenseur de la condamnée, a annoncé l'intention d'en appeler à la Cour d'Erreurs.

PERTE D'UN BATIMENT.—La barque anglaise *Clio*, capitaine Kelly, allant de Londres à Savannah, a fait côte le 11 courant, sur l'île Hunting et s'est totalement perdue. Elle allait sur lest. On ne sait pas si elle était assurée.

CONVENTION.

On reprend la discussion de la 3me section du 4me article.

M. Brent dit qu'il aurait voulu laisser à la Législature le soin de fixer les salaires des juges; il aurait voulu que cette partie de notre Constitution fut semblable à la disposition analogue de la Constitution des Etats-Unis. Mais puisque la Convention a décidé autrement, il s'opposera à la fixation des salaires élevés qu'on cherche à faire prévaloir.

D'après les grands profits que font les avocats en ville, il est évident qu'il est impossible d'offrir aux juges de la Cour Suprême un salaire équivalent sans ruiner l'Etat.

Il est surtout en faveur des salaires réduits, parceque le peuple est pauvre et déjà fortement taxé. D'ailleurs de ce qu'on paiera des salaires élevés, il ne s'ensuit pas qu'on aura ce qu'on appelle des capacités. On parle du salaire des juges en Angleterre; mais ce n'est pas dans ce pays-là qu'on doit prendre des exemples. Dans les autres Etats de l'Union on paie infiniment moins, et là dessus il fait l'énumération de ce qu'on donne dans chaque Etat. Il termine en disant qu'avec le salaire actuel de $5000, plusieurs juges ont trouvé le moyen de faire une immense fortune.

M. Soulé dit que les salaires réduits ont l'inconvénient grave, entre tous les autres, de restreindre le choix pour la nomination des juges.

On a cité les sommes qu'on paie dans les autres Etats; mais la situation est-elle la même? L'Etat de la Louisiane en général et la Nouvelle Orléans en particulier sont de toute l'Union les endroits où les dépenses de toute nature sont les plus exorbitantes. Il établit ensuite par des calculs qu'avec $5000 les juges ne pourraient pas économiser plus de $400 par an.

On a fort exagéré la fortune de quelques juges; mais on n'a pas dit que cette fortune était le résultat de trente et quelques années d'économies. Et maintenant avec un temps de service limité à huit ans quelle fortune peut-on faire?

Il espère donc qu'on donnera $6500 au premier juge, et $6000 à chacun des trois autres.

M. Marigny est en faveur d'un salaire élevé. Il prouve de son côté que les exemples des autres Etats ne sont pas concluans, vu que les dépenses n'y sont point à beaucoup près aussi fortes qu'en Louisiane.

M. Preston a dit, il est vrai, continue M. Marigny, qu'on n'a pas besoin de savoir les lois pour faire un excellent juge; mais il faut, pour bien apprécier cette opinion de l'honorable membre de Jefferson, se faire une idée de son originalité. Il est en effet si excentrique dans ses notions que personne ne serait surpris de lui voir proposer un gouvernement destiné à fonctionner dans les nuages.

On ne doit pas perdre de vue que cette décision de la Convention est d'une très haute importance. Si l'on n'a que de mauvais juges parce que les salaires ne permettront pas aux bons d'accepter, on nous en jettera très justement la responsabilité à la face; et plusieurs générations nous rendront moralement responsables des calamités qu'un mauvais corps judiciaire fera peser sur le public tout entier.

On parle d'économie; mais quels sont ceux qui votent pour un salaire élevé? précisément les représentans des paroisses riches qui paient les trois quarts des taxes de l'Etat. Or, si ceux qui représentent les trois quarts des taxes ne veulent pas de cette funeste économie—de quel droit les autres qui ne paient qu'un quart veulent-ils la leur imposer?

Somme toute, la Constitution de 1812 vaut encore mieux que celle que nous élaborons, et si l'on ne veut donner aucune garantie à la propriété on verra ce qui en adviendra quand viendra le moment de voter.

M. Downs était d'opinion d'abord qu'on ne devait pas augmenter le salaire actuel des juges; mais la Convention ayant limité leur temps de service, il est convenable d'augmenter ce salaire comme compensation. En réalité $5000 à vie valent beaucoup plus que $6000 pour un temps limité. D'ailleurs, les cinq juges de la Cour Suprême reçoivent actuellement $25,000, et en donnant $6000 aux quatre qui serviront sous la nouvelle Constitution il y a encore une légère économie.

Le pouvoir de la Cour Suprême est immense; car ses arrêts sont sans appel; et il est de la plus haute importance que ce pouvoir soit confié à des personnes d'une capacité incontestable. En pareille matière l'économie n'est qu'une considération fort secondaire. Il appuie la motion.

M. Scott de Bâton Rouge parle en sens contraire. Suivant lui, l'Etat est trop pauvre pour payer les énormes salaires qui sont proposés.

La motion de donner $6500 au président (*chief justice*), est repoussée—23 oui, 32 non.

M. Benjamin propose $6000.

M. Brent espère que la motion ne prévaudra pas. Quant à lui, il ne consentira jamais à donner aux juges de la Cour Suprême de la Louisiane le même salaire que reçoivent les juges de la Cour Suprême des Etats-Unis.

M. Roselius dit qu'on ne saurait établir une comparaison entre les juges de notre Cour Suprême et les juges de la Cour Suprême des Etats-Unis. Ces derniers ne sont pas obligés de vivre à la Nouvelle Orléans; ils ne siègent à Washington que trois ou quatre mois, et, sauf leur tournée comme juges des Cours de Circuit, ils peuvent vivre où bon leur semble, et quelque part qu'ils vivent, ils ne dépensent pas la moitié de ce qu'il leur faudrait dépenser s'ils demeuraient à la Nouvelle Orléans. Encore une fois, il n'y a pas de comparaison à faire.

Les citoyens les plus riches, ceux qui paient le plus de taxes sont ceux qui sont les plus portés à ne pas lésiner sur le salaire des juges, parce qu'ils comprennent l'importance d'avoir des magistrats éclairés, le premier, le plus grand avantage que puisse posséder la société. Or, n'est-il pas singulier que ce soient les représentans de ceux qui ne paient que peu ou point de taxes qui refusent d'accorder un salaire convenable?

A qui s'adresse-t-on dans l'occasion? A qui les partisans d'un modique salaire s'adresseraient-ils eux-mêmes, s'ils avaient un procès important? Aux avocats à bon marché? Nullement; ils s'adresseraient comme tous les autres, aux avocats de renom et même aux plus capables d'entre eux. Or, pourquoi vouloir donner pour juges au public, ceux dont ils ne voudraient pas pour défendre leurs intérêts privés? D'où vient cette inconséquence?

M. Chinn et M. Conrad continuent la discussion. Puis la question est mise aux voix et adoptée: 29 oui; 27 non.

M. Dunn propose de fixer à $6000 également le salaire des juges associés. Repoussé:—24 oui;—32 non.

M. Claiborne propose $5,500. Adopté, oui 29 non 27.

M. Brent annonce qu'il demandera la reconsidération de ce vote.

M. Marigny annonce, de son côté, qu'il demandera vendredi la reconsidération du vote repoussant le chiffre $7000.

M. O'Brien demande d'effacer les mots: "nommés par le Gouverneur et le Sénat", pour insérer à la place ceux-ci: "élus par les électeurs".

M. Conrad en demande le dépôt provisoire sur le bureau. Adopté: 36 oui; 20 non.

M. Soulé propose d'effacer les mêmes mots dans le but de substituer une disposition portant que le Gouverneur présentera au Sénat trois candidats, et que le juge à remplacer fera toujours partie, [illegible] corps choisisse par un vote viva voce en séance publique.

M. Peets, proposera qu'ils soient élus par les deux Chambres réunies de la Législature.

M. Preston, que la Cour ne puisse prendre son greffier parmi les parens ou alliés d'aucun des juges.

M. Eustis combat cette restriction [illegible] comme relevant d'ailleurs plus directement de l'action législative. Dans un pays où les [illegible] sont si nombreuses, il pourrait être difficile de [illegible] qui ne fut un sujet qui ne fut ni parent ni allié d'aucun des juges. Et pourquoi cette manifestation de défiance envers des hommes qui tiennent dans leurs mains l'honneur, la vie et la fortune de tous [illegible]? Serait-il conséquent de leur accorder [illegible] sur des objets de la plus haute importance, et [illegible] pour un objet insignifiant?

M. Brent appuie la motion de M. [illegible] un principe de corruption que d'accorder [illegible] le droit de donner des places à leurs [illegible].

M. Roselius dit que cette faculté [illegible] cordée dans la dernière constitution [illegible] duit à de mauvais résultats. Il cite [illegible] greffiers nommés par leur père, qui [illegible] Cour: MM. Lewis et Pitot, et il [illegible] jamais eu de meilleurs officiers [illegible] soit pour la probité.

La motion repose sur un principe [illegible] prive de leurs droits une classe de la [illegible] rait odieux de refuser au pouvoir judiciaire la faculté de nommer ses greffiers.

M. Conrad dit que discuter cette proposition c'est gaspiller le temps de la Convention. Pourquoi ne défendrait-on pas aussi au gouverneur de nommer ses parens ou alliés à quelque emploi?

M. Preston défend longuement sa motion qui est déposée sur le bureau par 40 contre 23.

M. Brent demande le dépôt provisoire de toute la section, n'étant pas suffisamment éclairé sur ses détails—Adopté.

M Beatty propose une section additionnelle tendant à régler la nomination des juges de manière à ce que leur temps de service n'expire pas en même temps.

M. Marigny la combat, parce qu'elle réduirait le temps de service d'un juge à deux ans, et qu'avec cette condition on ne trouverait pas un bon avocat voulant accepter la place.

M. Benjamin dit que l'objet de la section est d'empêcher tous les juges de sortir en même temps.

La section est adoptée; 45 oui, 9 non.

La 5e section dispose que la Cour Suprême tiendra ses séances à la Nouvelle Orléans de novembre à juin; que la Législature pourra déterminer les endroits où siègera la Cour pendant le reste du temps; mais qu'elle siègera à la Nouvelle Orléans jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

M. Lewis propose que la Cour siège comme par le passé jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par la Législature.

M. Roselius soutient qu'il vaudrait beaucoup mieux établir tout à fait la Cour Suprême à la Nouvelle Orléans.

M. Garrett est en faveur de la section telle qu'elle est. Ses commettans verraient avec plaisir la Cour Suprême siéger tout le temps à la Nouvelle-Orléans. Dans l'état actuel des choses, les avocats sont obligés de voyager à travers l'Etat pendant la mauvaise saison. Il y aurait avantage pour tous, car les affaires s'expédieraient mieux.

M. Brent combat la section. La ville est sujette à la fièvre jaune et la Cour ne peut pas y siéger pendant les mois d'été. Ses commettans sont opposés à ce que la Cour siège à la Nouvelle-Orléans pendant l'été.

M Downs parle dans le même sens que M. Garrett. L'expérience a prouvé que la Nouvelle-Orléans est le meilleur endroit qu'on puisse trouver pour le siège de la Cour Suprême. Ici les décisions sont plus réfléchies que dans les campagnes. A la Nouvelle-Orléans on pourrait probablement expédier toutes les affaires en huit ou neuf mois.

M. Sellers partage cette opinion.

M. Porter voudrait établir la Cour Suprême au siège du gouvernement.

M. Roselius dit que le siège du gouvernement n'est pas encore connu. Ici l'on a de bonnes bibliothèques et toute sorte d'informations; ici se trouve le tiers de la population et les quatre cinquièmes des affaires. D'ailleurs, la Nouvelle Orléans est de tout l'Etat l'endroit le plus accessible. L'idée de placer la Cour Suprême dans quelque village obscur est absurde.

M. Porter insiste et soutient sa motion.

M. Conrad est en faveur de l'amendement de M. Lewis.

M. Porter retire sa motion.

M. Eustis demande la question préalable—A [illegible]

M. Preston présente un amendement divisant l'Etat en quatre districts—dans chacun desquels serait choisi l'un des juges de la Cour Suprême.

La Convention s'ajourne.

(*Article communiqué*)

CONSIDERATIONS SUR L'ELOQUENCE
ET LES PROGRES DES BELLES LETTRES A LA NOUVELLE ORLEANS.

On 'a dit: les poètes naissent, les orateurs se forment, et l'expérience de tous les âges, l'histoire de l'art oratoire chez toutes les nations, ont donné à cet antique adage un éclatant démenti. L'éloquence, comme la poésie, est une étincelle sacrée tombée du ciel, et qui se prend, pour les embraser, à ces âmes d'élection que Dieu crée pour dominer leur siècle, lui imprimer une marche sûre et ferme, et opérer ces grandes mutations qui renouvellent les sociétés humaines.

Sans doute il est de puissans auxiliaires qui viennent en aide à l'orateur, le fortifiant, affermissent ses pas, aplanissent les obstacles devant lui, et élargissent de plus en plus sa sphère d'action: ainsi la solitude féconde et mûrit sa pensée; la méditation rassemble, pour les concentrer, les forces éparses de son intelligence; l'étude approfondie du cœur humain lui livre le secret de ces passions mobiles qu'il déchaîne ou réfrène tour à tour; mais tous ces véhicules, qui portent si haut un talent réel, mais tous ces moyens, qui servent si brillamment un esprit supérieur, ne constituent pas encore le grand orateur. A cet être privilégié, il faut une organisation propre, une âme exceptionnelle, forte, éprouvée, d'une vigoureuse trempe, et pourtant d'une délicatesse, d'une sensibilité exquise, se réveillant et frémissant à la plus fugitive impression, comme ces organes doués d'une excessive irritabilité qui frissonnent et revivent au plus léger contact du fluide qui les remue.

Oh! ne leur enviez pas, à ces âmes d'élite, cette propriété qui leur est acquise de s'émouvoir profondément et de s'exalter jusqu'au délire; funeste, funeste présent qui recèle mille germes de mort, et qui seul pourtant développe en elles cette puissance magnétique, enfante ces sublimes élans qui jaillissent et renversent comme la foudre. Ils vivent peu, et leurs années sont amères, ces hommes qui, jeunes encore, s'emparent en souveraine de la renommée, d'un bond puissant s'élancent, pour ne plus en redescendre, jusqu'au faîte de l'échelle sociale, et donnent à la gloire des jours agités, qu'une douce obscurité eût semé de fleurs. Leur vie, ouverte à tous, occupe les loisirs de la multitude curieuse; leurs actes publics, elle les enregistre, les contrôle, les interprète au gré de ses versatiles impressions; leur conscience même, elle la dénude et ose l'interroger; leurs faiblesses et leurs erreurs sont dénoncées, impitoyablement traduites devant son tribunal capricieux, qui, d'une arbitraire main, renverse et pollue le piédestal sur lequel était exhaussée l'idole et aux pieds de laquelle, hier encore fumait l'encens.

Et pour tant de si doux sacrifices, pour une si cruelle obsession, quoi en retour? Quelques fleurs d'un jour, quelques palmes flétries qu'elle leur jette en passant, dérisoires récompenses avec lesquelles elle croit payer leurs mécomptes, rétribuer leurs veilles, consoler leurs ennuis, sécher leurs larmes, et qui d'ordinaire, ne fleurissent à leur front, avant que la mort, seule équitable rémunératrice, ait posé sur leur cercueil le laurier qui, lui seulement, et sans pénibles luttes, et sans violens orages, et sans jalouses haines, verdit immortel!...

A peine sortie de son berceau, et tout récemment initiée au monde intellectuel notre jeune Louisiane élabore en silence les germes qui enfanteront de pareils hommes, et, n'en doutez pas, elle les concevra généreux et forts, car elle a un noble sang et de puissantes mamelles. Que quelques-uns donc se rassurent et ne s'apitoient plus sur ce long sommeil des arts et des sciences parmi nous. Adulte encore, notre société n'avait-elle pas à constituer toute son existence matérielle, à compléter son bien-être corporel, à asseoir sur d'indestructibles bases sa prospérité industrielle et commerciale? Les belles lettres, pour y être cultivées et y jeter de vivaces racines, et porter de savoureux fruits, veulent un sol placide que n'agitent plus les secousses politiques, un ciel serein, d'où ne descendent plus ces orages qui, en quelques heures, compromettent toute l'existence, tout l'avenir, tout le bonheur d'un peuple.

Eh bien! nous le disons avec une conviction profonde, cette ère nouvelle si impatiemment attendue par toutes les jeunes âmes aux espérances vives, à la foi ardente, est arrivée, cette moisson de gloire que quelques mains heureuses sont appelées à cueillir, se prépare. Mais que ceux auxquels sont confiées les artères du corps social, et qui lui veulent une santé robuste et durable, encouragent les arts et les lettres, les réchauffent de leur vivifiant patronage, car ils savent par expérience qu'ils épurent et sauvegardent les mœurs; qu'ils fassent un chaud et bienveillant accueil à ces essais timides, à ces préludes incertains qui souvent couvent de si belles œuvres: l'indifférence, avec son visage glacé, donne la mort à tout talent, à qui n'en est qu'en germe.—Et vous, dispensateurs de la fortune publique, heureux du siècle, vous tous tendez vos mains libérales à ces jeunes misères si délaissées, si refusées; vous les rendrez au jour, à la vie, à la gloire peut-être, car pour fleurir, pour s'épanouir, pauvres plantes étiolées, elles ne demandent souvent qu'un peu d'air et de soleil.

Et qu'on ne nous dise pas que nous nous abandonnons à de fallacieuses espérances, que nous nous arrêtons à de trompeurs symptômes! Eh! ne montre-t-elle pas déjà, ne compte-t-elle pas avec un légitime orgueil, notre belle Louisiane, ces jeunes praticiens, ses fils bien-aimés, qu'elle envoya, enfants, à ces écoles savantes, où ils grandirent et vite au bruit des applaudissemens de leurs condisciples et de leurs maîtres! A la source de tous les plaisirs, dans toute la fièvre des passions, nobles jeunes hommes, vos plus douces récréations furent les réminiscences de votre patrie absente, votre plus sûr préservatif contre le mal, le sentiment des devoirs qu'elle vous imposait, votre plus ardent stimulant au milieu de tant d'infatigables travailleurs, la pensée de ce compte sévère qu'elle vous demanderait un jour des années passées loin d'elle, et pour l'allégement de vos frères souffrans.

Et ces toutes gracieuses et si originales œuvres poétiques si pleines de fraîcheur, de mélancolie, de chagrines et pieux sentimens? Sont-elles donc déjà sorties de notre oublieuse mémoire, ont-elles donc perdu leur [illegible]

L'attention des Marchands est appelée à la vente par catalogue de Marchandises Sèches, qui aura lieu aujourd'hui, 29 avril, à 10 heures, au magasin d'encan de F. H. Petitpain, No. 136, rue de Chartres.

VENTE PAR COLIS Renvoyée.
La vente annoncée comme devant avoir lieu aujourd'hui par G. De Furlet, J. W. Furness, encanteur, est renvoyée à vendredi prochain, 2 du courant, vû l'impossibilité à faire débarquer à temps les marchandises du bord des navires Kash, Meteka, Walpole et Washington.
28 avril—1

Préservatif contre la fièvre jaune!
COMSTOK & RUMSEY, No. 60, rue Poydras, ont en vente la composition de Green, pour la guérison des fièvres et frissons contrés. Ce remède n'a jamais manqué de produire un bon effet. M. Green garantit cette composition comme puissant préservatif contre la fièvre jaune, lorsque l'on suit ponctuellement les prescriptions. Les agents sont autorisés à rembourser l'argent si le remède ne produit pas bon effet.

VINGT ANS APRÈS.
SUITE DES
TROIS MOUSQUETAIRES,
PAR ALEX. DUMAS.
Ce feuilleton, extrait du journal *Le Siècle*, formant sept séries ou livraisons, d'environ 40 pages in 8o, imprimées en caractères neufs, paraîtra à quinze jours d'intervalle.
La seconde livraison est imprimée.
Prix des 6 livraisons, par abonnement, payable d'avance, $1.
On souscrit au bureau de ce Journal, et chez Victor Hebert, libraire, rue de Chartres.

Association Catholique la Nouvelle Orléans pour venir au secours des Orphelins.
CONFORMEMENT à la septième section de la charte de cette institution, une assemblée générale de l'association aura lieu premier dimanche de mai prochain (4 de ce mois), de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, au domicile de M. Manuel Blasco, No. 84, rue Condé où l'on élira que directeurs qui devront servir pendant l'année suivante.
THOS LAYTON, Secrétaire.
N.B. Il est bien entendu que les membres qui auront droit de voter, doivent avoir payé leurs quotités.
Nlle. Orléans avril 1845. 23 avr

Toile d'Irlande à prix réduits!
LE soussigné a reçu ce matin dix caisses toile d'Irlande de qualité supérieure, à vendre à plus bas prix que la même qualité a été vendue ici. Ceux qui veulent faire leur achat feront bien de venir visiter notre assortiment avant d'aller ailleurs. Nos toiles sont garanties pure fil.
10 avril— M. E. DAVOUX, 36 Chartres.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Navire Columbia, Brockbank, Liverpool, P Maxwell
Navire Belle Créole, Testelin, Havre, Blanchard, Rimer & Co
Navire Apollo, Mow, Bordeaux, Bailey & Baxter
Navire Geo. Stevens, Cushing, Liverpool, J P Whitney & Co
Barque Lanerkshire, Turner, Liverpool, Holmes & Mills
Barque New York Packet, Hossack, Glasgow, Holmes & Mills
Barque Osceola, Mercier, Philadelphie, capitaine
Barque Dano, Smith, Bordeaux, L H Gale
Brick Tri, Brown, Havane, Anguera & Bro
Brick Topliff, Wording, New York, J P Whitney & Co
Goel Louisiana, Eddy, Sabine Pass, La capitaine

ARRIVES.
Navire Aller, Nystrom, de Tunis, via Lisbonne
Navire Francis, Dyer, de Boston.
Barque Condor, Meye, de Mobile.
Barque Abegun, Finney, de Mobile.
Barque Attica, McLelland, de Mobile.
Barque Tamerline, Fosetic, de Liverpool.
Goel Robert Mills, Darling, de Savannah.
Steamer Clermont, Hinkle, St. Martinville.
Steamer Fashion, Fullerton, de Mobile.
Steamer Rodolphe, Welch, de Shreveport.
Steamer Sea Bird, Smith, de St Louis.
Steamer Janista, Choate, de Lafourche.

DERNIÈRES DATES.

Boston	avril 14	Londres	mars 6
New York	avril 13	Liverpool	mars 6
Philadelphie	avril 13	Paris	mars 6
Baltimore	avril 13	Havre	mars 6
Washington	avril 14	Bordeaux	fev. 26
Charleston	avril 16	Vera-Cruz	avril 1
Havane	avril 10	Mexico	mars 29
Galveston	avril 2	Tampico	mars 1

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL.
Le Great Western 9 mars.
Le Caledonia 4 avril.
L'Hibernia 19 avril.
Le Britannia 4 mai.
Le Cambria 19 mai.

AVIS—Le Rév. J. O. REILLY, partira de la Nouvelle-Orléans le 5 de mai prochain, pour le Collège de St. Vincent, au Cap Girardeau. Les parents qui désirent envoyer leurs enfants à ce Collège, peuvent les confier au révérend M. Reilly, qu'on pourra trouver à l'Evêché de la Nlle-Orléans.
J. Ad. ROZIER agent,
22 avril—4 2 pe. No 13, rue St. Charles.

Le sac aux lettres de la barque Dano, pour Bordeaux, sera retiré du comptoir, cet après midi à 4 heures P.M. L. H. GALE,
28 avril 92 Commune

SEAUX peints—100 douzaines, à vendre en magasin, par HARVEY & COOLIDGE,
21 av 26 et 28 Gravier

PAPIER à Enveloppe—100 rames, grand et medium, à vendre en magasin, par HARVEY & COOLIDGE,
21 av 26 et 28 Gravier

AMIDON—75 caisses de Boston et de New York, à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
22 av 26 et 28 Gravier

CORNICHONS et Ketchups—à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
22 av 26 et 28 Gravier

MOUTARDE—100 caisses en boîtes d'une demi et quarts de livres, à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
22 av 26 et 28 Gravier

RAISINS—200 caisses M. R. en débarquement du navire Francais, à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
22 av 26 et 28 Gravier

MORUE—300 caisses excellente morue blanche, à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
26 et 28 Gravier

VINS du Rhin—116 caisses vin de Hock supérieur, de différentes marques et de crûs supérieurs, [illegible] champagne, Napoléon et [illegible], article supérieur, [illegible] fine et superfine, [illegible] à vendre par E. JOHNS, 110 Poydras

VINS—[illegible] St Julien Medoc, 120 de Margaux, [illegible] E. JOHNS, 110 Poydras

[illegible] E. JOHNS, 110 Poydras

[illegible]—Dernièrement reçu et à vendre par [illegible] au prix de facture; [illegible] E. JOHNS 110 Poydras

La Société existant sous la raison de Hullin & Woodruff est dissoute à dater du 15 courant—James E. Woodruff est chargé de la liquidation de la maison [illegible]
Nlle-Orléans, 21 avril 1845
JAMES B HULLIN,
Par procuration de JAMES E. WOODRUFF,
21 avril JAMES COOPER.

AUX CONSTRUCTEURS—Des propositions seront reçues à la Compagnie d'Assurance Maritime de l'Ouest [illegible] pour la reconstruction de deux petites maisons appartenant à John Ames, No. 292 rue Julia. 24 av—4

Demande d'un Associé.
UNE personne ayant un capital de mille à quinze cents piastres [illegible] dans un commerce [illegible] S'adresser au bureau de cette feuille. 21 avril—6

L. BINOCHE,
ETANT sur le point de changer de magasin, prévient les dames de la Nouvelle Orléans qu'il vendra toutes ses marchandises à bas prix 19 avril—6

EN débarquement du navire Mozart, de Marseilles, et à vendre par le soussigné: [illegible] vin rouge de la marque [illegible]; [illegible] AUG. MOLIER,
21 av—21 rue St. Louis, No 90.

RECU par les derniers arrivages, et à vendre par le soussigné: Vins en barriques et demi barriques, Montferrand, St. Estèphe, Médoc, St. Julien Médoc, Château Margaux, Château Latour et Château Léoville; Vins en caisses de bouteilles et demi bouteilles, St. Emilion, St Julien Médoc, St. Estèphe, Haut Brion, Château Margaux, Château Lafitte, Sauternes, Haut Sauterne, Barsac et Haut Barsac. [illegible]
NUMA L'COSTE
21 av 193, rue Royale

SUCRE RAFFINE DE BOSTON—250 sacs en pains [illegible]
21 av NORCROSS & FOSDICK, 4 Gravier

GRAINE de Lin—10 barils fraiche et de 1re qualité, à vendre par W. DINN, 11, Commune. 21 av

TOILE d'Emballage—500 pièces en magasin et à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co 21 avril

VIEUX whiskey Bourbon—12 barils de première qualité, à vendre par G & R BUCHANAN & Co
21 avril

FERBLANC—120 caisses 1 X, à vendre par
21 av G & R BUCHANAN & Co

CORDES d'Emballage—100 rouleaux, à vendre par
21 avril G & R BUCHANAN & Co.

BOIS Blancs—40 barils, à vendre par
21 avril G & R BUCHANAN & Co.

CHANDELLES de Composition—50 caisses en dimensions assorties, à vendre par
21 avril G & R BUCHANAN & Co

POMMES Sèches—30 barils à vendre par
21 avril G & R BUCHANAN & Co.

HUILE D'OLIVE—En grandes bouteilles et en demi bouteilles de la marque Possel fils, à vendre par
21 a B. TALAMON, 78 et 80 rue St Louis

CAPRES & OLIVES marinées, à vendre par
21 a B. TALAMON, 78 et 80 rue St Louis

BOUTEILLES VIDES—60 paniers, à vendre par
21a B. TALAMON, 78 et 80 rue St Louis

BOUCHONS de différentes qualités à vendre par
B. TALAMON, 78 et 80 rue St Louis

VINS—100 barriques vins rouges de divers crûs, 50 barils vins blancs Haut Barsac et Sauterne à vendre par
21 a B. TALAMON, 78 et 80 rue St Louis

EAU DE FLEURS D'ORANGER en flacons de divers modèles, à vendre par
21a B TALAMON, 78 et 80 rue St Louis

EAU de Vie vieille, de la marque Castillon, à vendre par
21 av B. TALAMON, 78 et 80 rue St. Louis

FRUITS à l'eau de vie—A vendre par
2 av. B. TALAMON, 78 et 80 St Louis

ABSINTHE suisse à vendre par
B TALAMON, 78 et 80 St Louis

GANTS fil—15 douzaines gants fil écru, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
21 avril 36, Chartres

PARAPLUIES de soie—Deux cents parapluies de soie manufacture de Paris, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
21 avril 36, Chartres

CHEMISES de couleur—150 douzaines chemises couleur, assorties, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
21 avril 36 Chartres

COUTIL blanc—6 caisses coutil blanc anglais, uni et façonné à vendre par LOISON & SILVESTRE,
21 avril 36, Chartres

CRAVATES d'été—100 douzaines cravates fil d'Ecosse, 50 do cravates taffetas, 30 douzaines do. soie couleur légère, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
21 avril 36, Chartres

CHAUSSETTES—1500 douzaines coton et fil, blanches écrues et mêlées, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
21 avril 36, rue de Chartres

CHEMISES de soie—36 douzaines chemises et caleçons de soie, 25 do de do de coton, tricotées, écrus et blancs, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
21 av 36, Chartres

VINS—350 barriques vin de Bordeaux ordinaire Montferrand, Queyries, St. Estèphe, St. Julien, 195 dito do double fond St. Emilion et St. Julien 1842, 45 do do do 1840, 96 do. do. vieux Chateau Lafitte, Léoville, Margaux Médoc et Pauillac Médoc 1831; 21 demi barriques vin rouge St. Emilion, 30 demi do do Pauillac Médoc, 154 barils vin blanc Haut Sauterne, 117 do. do. Barsac, 84 do de Sauterne, 129 do. do Graves, 56 do. vinaigre de vin blanc; 1940 caisses vin rouge St. Julien St. Estèphe, Pauillac et Margaux, 309 do. do, ayant droit au drawback, 76 do. do. vieux Haut Brion, 12 bouteilles; 24 do. do. de 24 demi do; 46 do. do. de Chateau Latour 12 bouteilles; 21 do. do. do. 24 demi bouteilles; 86 do do. Bourgogne; 26 do. vin blanc Haut Sauterne; 75 do de. do. Sauterne, 54 paniers champagne Boucher, Lemercier et Massiac, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
21 avril 17 et 15 St. Louis

COGNAC—10 demi pipes Cognac 4ème preuve, Castillon et Dupuy, 10 quarts de do de fine Champagne, Ph.
4 demi do do do do
Godard & Co. 10 quarts do do do Olivier,
5 demi do do do do
7 quarts do do do do 1837,
1 demi do vieux de
à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
21 avril 17 et 15 St. Louis

PLOMB de chasse—75 barillets plomb patenté, en débarquement du steamer Mary Tompkins, à vendre par
MERLE, BAYLLE & Co.
21 fev 79, Tchoupitoulas

Avis aux marchands de meubles et fabricans de lits.
LE soussigné vient de recevoir par le navire Magnolia, du Havre, un grand assortiment de papiers pour ciels de lits, nouveau modèle avec anges, couronnes, [illegible] nouveaux dessins à rosaces à $1.50 par rouleau contenant 3 lits, bordures imitations à 3 bandes pour ciels de lits [illegible], très bon marché, fond uni de toutes couleurs pour ciels de lits à des prix très réduits, bordures veloutées à 2 bandes.
V HEBERT,
21 av 149 rue de Chartres

EN vente chez VICTOR HEBERT, No. 149, rue de Chartres:
Les ouvrages suivants, reçus par le navire Magnolia du Havre:
FLEMING & TIBBINS—Le grand dictionnaire Anglais et Français et Français et Anglais, en 2 gros volumes grand in 4o.
Un Million de Faits, 1 volume grand in 12o.
Enseignement universel, 1 volume grand in 12o.
Biographie universelle 1 volume grand in 12o.
ORTOLAN—Instituts.
MACKELDEY—Manuel de droit romain, 1 vol. grand in 8o.
ALEXANDRE DE LAVERGNE—Châteaux et ruines historiques de France, un volume.
Vingt-troisième volume de la collection des Classiques Latins-Français, de Nisard Suetone, 1 vol grand in 8o.
CORMENIN—Le Livre des Orateurs, 1 vol. grand in 8o.
EUGENE SUE—Le Juif Errant, les 2 premières livraisons illustrées par Gavarni.
Histoire du peuple de Paris.
VIRGILE—Edition Charpentier, 1 volume in 12o.
Et un grand assortiment de livres nouveaux.
21 avril—8

Vingt ans après,
SUITE
DES TROIS MOUSQUETAIRES.
LA 2me LIVRAISON de VINGT ANS APRES, ouvrage nouveau, faisant suite aux Trois Mousquetaires, par Alexandre Dumas, est en vente chez
VOR HEBERT, 149 rue Chartres.
N. B. Il reste encore quelques exemplaires des Trois Mousquetaires à vendre. 21 avril

Le Juif Errant Illustré.
LES 15me et 16me livraisons du Juif Errant, par E. Sue, illustré par Gavarni—en vente chez
21 av V. HEBERT, 149 rue de Chartres

SARDINES—33 caisses de 50 boites sardines de Nantes, 12 do de 100 demi do de do, 6 do petits pois en boîtes et demi boîtes, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co
21 avril 11 et 15 St. Louis

PORC—350 barils mess, M. O. prime &c à l'inspection, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co
21 av 92 Tchoupitoulas

FARINE—150 barils farine superfine, marques du Missouri, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
21 av 92 Tchoupitoulas

GRAISSE—100 barils et tierçons excellente graisse ferme, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
21 av 92 Tchoupitoulas

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
21 av 92 Tchoupitoulas

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE—200 rouleaux et pièces, de qualité supérieure, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
21 av 92 Tchoupitoulas

SAVON, CHANDELLE ET AMIDON—100 caisses, No 1 à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
21 av 92 Tchoupitoulas

TABAC A CHIQUER—90 caisses, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
21 av 92 Tchoupitoulas

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, reçues par les derniers arrivages de Bordeaux et de Marseilles:
50 barriques vin rouge ordinaire;
40 barriques vin rouge pour familles;
25 tierçons vin blanc;
1 pipe vieux Irish whiskey; 6 pipes cognac;
50 caisses liqueurs assorties;
50 caisses absinthe suisse; 50 dito Marasquin;
10 caisses Moutarde française; 200 do. salaisons assort.;
300 paniers huile, grandes bouteilles;
200 dito petites bouteilles;
60 dito bouteilles blanches;
200 caisses savon de Castille, à vendre par
21 av P. LONGIS, 116, rue Royale.

AMANDES—30 balles amandes à la dame et à la princesse, à vendre par P LONGIS,
21 av 116 rue Royale

BOUCHONS—100 milliers bouchons pour bière, à vendre par P. LONGIS,
21 av 116, rue Royale

MADERE—16 pipes vieux madère, à vendre par
21 av P. LONGIS, 116 rue Royale

MADERE—200 quarts madère, à vendre par
21 av P. LONGIS, 116 rue Royale

SHERRY—170 quarts vin de sherry, à vendre par
21 av P. LONGIS 116 rue Royale

PORTO—250 quarts vin de Porto, à vendre par
21 av P. LONGIS, 116 rue Royale

EN débarquement du steamship Alabama et à vendre par le soussigné:
90 000 cigares de différentes marques
Aussi en magasin d'importation antérieure:
30 000 cigares de la Havane de première qualité.
19 av E. JOHNS, 110 Poydras

EAUX DE VIE—35 quarts de pipes 1ère preuve très vieille de la marque de P H Godard, 5 demi pipes et 10 quarts de pipes 4ème preuve de la marque de Castillon 1830 et quarts de pipes 4ème preuve de la marque [illegible], tout ayant droit au drawback. E. ROCHEREAU & Co
17 et 19 St. Louis

SARDINES à l'huile—200 boites et demi boites de la marque bien connue B. Guillon, à vendre à des prix modérés par AUGUSTE MOLIER,
16 av 90 St. Louis

GUIGNOLET d'Angers—300 paniers et demi paniers, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
16 av 90 St. Louis

BOUCHONS pointus et non pointus—600,000 bouchons fins par balles de 20,000 et 10,000 et par sac de 500 et 1000, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
16 av 90 St. Louis

PETITS Pois en Beurre—25 caisses petits pois, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
16 av 90 St. Louis

VIN rouge en caisses—300 caisses de la marque St. Julien Médoc, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 St. Louis
16 av

CHAMPAGNE—100 paniers de la marque Etoile et de la Couronne, à vendre par
16 av AUGUSTE MOLIER, 90 St. Louis

CAFE de Rio—2000 sacs 1re qualité, en doubles sacs, à vendre en lots convenables aux acheteurs par
J W STANTON & Co,
19 av Encoignure Magasins et Lafayette

THE—Impérial et poudre à canon, en caisses et petites boîtes, bouchon, Pouchong et Young Hyson, à vendre par J. W. STANTON & Co.
19 av Encoignure Magasins et Lafayette.

HUILE de blanc de baleine—2000 gallons huile d'hiver blanchie, garantie pure à vendre par
J. W. STANTON & Co,
19 av Encoignure Magasins et Lafayette.

AVIS—Les soussignés ayant transporté tout leur stock de Marchandises au No. 25 rue des Magasins (Fireproof Row) offrent à vendre l'assortiment le plus vaste et le plus varié qui ait été offert sur cette place. L'attention des marchands et pacotilleurs y est appelée particulièrement.
PEET & MORTON,
25, Magasins

GINGAS fil—Quelques caisses ginga tout fil, à vendre par PEET & MORTON,
21 fev 25 Magasins

KERSEY—90 balles kersey et linseys, à vendre par
21 fev PEET & MORTON, 25 Magasins

COTON Lowell Yazoo—50 balles 7/8 et 4/4, pour habillements de nègres, à vendre par
24 fev PEET & MORTON, 25 Magasins

CALICOT de printemps—100 caisses d'un nouveau goût, à couleurs légères, à vendre par à bas prix par
21 fev PEET & MORTON, 25 Magasins

MARCHANDISES Sèches—50 colis fraîches, à vendre par PEET & MORTON,
24 fev 25 Magasins

COUVERTURES—60 balles couvertures à nègres, à vendre par PEET & MORTON,
24 fev 25 Magasins

AVIS—La société de Morton & Co. cesse à dater de ce jour. PEET & MORTON,
24 fev 25 Magasins

CHANGEMENT de domicile—PEET & MORTON ont transporté leur nouveau magasin au No. 25, rue des Magasins. 24 fev

LINON imprimé &c.—10 caisses linon imprimé, nouveau goût, [illegible] à vendre par
24 fev PEET & MORTON, 25 Magasins

DRILLING en fil—Un grand assortiment à carreaux d'un nouveau goût, à vendre par
24 fev PEET & MORTON, 25 Magasins

COTONNADES—25 caisses genres assortis, venant d'arriver et à vendre par PEET & MORTON,
24 fev 25 Magasins

COTON écru—300 ballots assortis, à vendre par
24 fev PEET & MORTON, 25 Magasins

ETOFFE écrue à Moustiquaires—30,000 yardes de 6/4 de large, à vendre par PEET & MORTON,
24 fev 25 Magasins

KERSEY pour nègres—45 balles kersey épais, à vendre à bas prix, par PEET & MORTON,
24 fev 25 Magasins

MOUCHOIRS de soie—600 pièces mouchoirs de poche, à vendre par PEET & MORTON,
24 fev 25 Magasins

TOILE et BAS—25 caisses toile d'Irlande et 200 douzaines bas, à vendre à bas prix par
24 fev PEET & MORTON, 25 Magasins

MOUCHOIRS de deuil—100 douzaines mouchoirs de tête, à vendre par PEET & MORTON,
24 fev 25 Magasins

FIL carré—A vendre par PEET & MORTON,
27 m 25 Magasins

LES soussignés ont en mains, un grand assortiment de MARCHANDISES de printemps, récemment arrivées, qu'ils offrent à vendre à bas prix au comptant.
27 m PEET & MORTON, 25 Magasins

CALICOTS de printemps—50 caisses, à vendre par
27 m PEET & MORTON, 25 Magasins

MARCHANDISES à bas prix—400 colis, à vendre par
27 m PEET & MORTON, 25 Magasins

COTON écru—100 balles assorties, à vendre par
27 m PEET & MORTON, 25 Magasins

MERRIMACK blanc—10 caisses à vendre par
27 m PEET & MORTON, 25 Magasins

TOILE! Toile!—PEET & MORTON, 25 rue des Magasins, offrent en vente à des prix réduits, un grand assortiment de toile d'Irlande, pour l'usage de familles.
8 avril

TOILES drape d'Irlande de 5, 7, 8, 10 et 12/4 à vendre à bas prix par PEET & MORTON,
9 av 25 Magasins

CRAVATTES d'été—pour hommes—Un lot de nouveau style et dessins, de première qualité, à vendre à l'encoignure des rues Magasins et Commune par
8 mars NORTH & BROTHERS.

JACONAT français—Quelques caisses des plus belles qualités, à vendre à l'encoignure des rues Magasins et Commune.
8 m NORTH & BROTHERS.

BALZORINES—Un splendide assortiment des dernières modes, à vendre à l'encoignure des rues Magasins et Commune, par
8 m NORTH & BROTHERS.

MOUCHOIRS Madras français—300 douzaines venant d'arriver et à vendre à l'encoignure des rues Magasins et Communes par NORTH & BROTHERS.
8 mars

MERINOS français—pour habits—Quelques qualités de choix actuellement en débarquement du navire Caledonia à vendre à l'encoignure des rues Magasins et Commune par NORTH & BROTHERS.
8 mars

FERBLANC—200 caisses ferblanc d'une marque réputée, à vendre en magasin, par
NEVILLE, TOURNE & Co.
8 av 108 Tchoupitoulas

FARINE—100 barils des moulins de l'Union de St Louis;
100 do do de l'Aigle do;
100 do do de Star do;
200 do do de St Clair do;
100 do do de Harrison do;
1,000 do bonnes marques, à vendre par
NEVILLE, TOURNE & Co.
7 av 108 Tchoupitoulas

FOIN—6 tonneaux foin de l'Ouest, à vendre en magasin par NEVILLE, TOURNE & Co.
7 av 108 Tchoupitoulas

GRAISSE—100 barillets excellente graisse en tranches, à vendre par NEVILLE, TOURNE & Co.
7 av 108 Tchoupitoulas

CERISES & Fruits à l'eau de vie et au jus, à vendre par
15 mars JORDY & BRASIER, 16 Conti.

M. [illegible], le capitaine du navire français LA VESTA, du Havre, prévient le public qu'il ne paiera aucune des dettes que pourrait contracter son équipage.
18 av—3

AVIS—Le paquebot OSWEGO, capitaine Wood, de New York commencera son déchargement ce matin en face le marché aux légumes. Les consignataires sont requis d'aller recevoir leurs marchandises sur la levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. MULLIN & WOODRUFF.
19 av 65 Camp

Le navire AUBURN, capitaine N. P. Derby, de New York est maintenant en déchargement en face les Magasins triangulaires de la 2me Municipalité. Les consignataires sont priés de recevoir leurs marchandises sur la levée. J W STANTON & Co
18 av Encoignure Magasins et Lafayette

Le navire HARGRAVE, Capt Jas Bailey, de New York, est maintenant en déchargement en face de la rue de l'Hôpital, première municipalité. Les consignataires sont requis d'aller recevoir leurs marchandises.
17 avril FOSDICK & BRO. 75 Camp

LE soussigné reçoit maintenant par les navires Mitoka, Washington et Essex, les articles suivans en [illegible]:
Toile d'Irlande 4/4 et 7/4 en pièces et demi pièces; platillas et britannias en fil, coutil fil, blanc, diverses couleurs et goût; toile à drape 5/4, 6/4, 10/4 et 12/4; linon pour moustiquaires; mouchoirs batiste de toute grandeur et qualité, [illegible] et toile pour habitans, mousseline, écossais suisse, Victoria et bishop lawns soft mull, swiss book, collerettes en mousselines, entredeux et bordures, mouchoirs [illegible], voiles, mousselines en [illegible] et en pièces.
19 av SMITH BRYAN 95 Douane

SARDINES A L'HUILE—En boîtes et demi boîtes de la marque bien connue B. Guillon, à vendre à des prix modérés, par AUG. MOLIER,
19 av 90, St. Louis

GARANCE—21 paquets garance d'Allemagne en futailles, tierçons et barils, en débarquement du navire Auburn et à vendre par
19 avril ROBERTS & HALL, 75 Magasins

SUCRE DE LA HAVANE—70 caisses en magasin, et à vendre par
19 av B. VALLS, 96 Commune

CIGARES de la Havane—Un bel assortiment constamment en magasin et à vendre par
19 av B. VALLS, 96 Commune

TABAC de la Havane—65 balles pour capes et tripes, à vendre par
19 av B. VALLS, 96 Commune

GENIEVRE DE HOLLANDE—5 pipes, à vendre par
19 av B. VALLS, 96 Commune

CONFITURES de la Havane—10 caisses, à vendre par
19 av B. VALLS, 96 Commune

GINGEMBRE de Canton—20 caisses, à vendre par
19 av B VALLS, 96 Commune

GRAINES pour Oiseaux—25 sacs à vendre par
19 av B VALLS, 96 Commune

GUAVA—Pâte et Gelée, 3 barils à vendre par
19 av B. VALLS, 96 Commune

Bureau de la Compagnie d'Assurances de la Nelle. Orléans.
Nouvelle Orléans, 15 avril 1845.
UNE élection de neuf directeurs de cette institution, aura lieu lundi, 5 du courant, au bureau de la Compagnie, de 10 heures A M à 2 heures P M. Les actionnaires sont respectueusement invités à y assister.
16 av—12 AUG. ST. MARTIN, secrétaire.

B. DURAND, fabricant de CHAPEAUX de PAILLE D'ITALIE, et autres,
Rue Royale, 167, entre Toulouse et St Pierre.
A l'honneur d'informer le public, que par suite de l'extension qu'il veut donner à son industrie, il teint et blanchit les chapeaux de paille pour dames à 50 cents, et les panamas à 75 cents en y ajoutant la garniture. On trouvera dans son magasin, un grand assortiment de chapeaux garnis ou non garnis pour dames et enfants dans les formes les plus nouvelles et dans le dernier goût de Paris, à des prix très modérés.
15 av—20

AVIS.
PERDU ou égaré—Un billet tiré par L. N. Baldwin, payable à l'ordre de J. C. Garthwaite, daté le 20 avril 1844, dû le 14 janvier 1845, pour la somme de [illegible]. Le billet a été déposé chez MM. [illegible] & Co. de cette ville, et les présentes sont pour mettre toutes personnes [illegible] en annulation entière par les parties.
Nouvelle Orléans, 14 avril 1845.
16 av—10 GARTHWAITE, PAYAN & Co.

EDUCATION
SUR LES BORDS DU LAC.
DR. MACAULAY, principal de l'ECOLE POLYTECHNIQUE, 165, rue du Canal, a l'honneur d'annoncer aux parens qui désirent faire jouir leurs enfants du changement d'air pour quelque temps, et de l'exercice salutaire du bain, sans interrompre leurs études, qu'il se propose de transporter, vers la mi-juin, [illegible] L'ECOLE POLYTECHNIQUE, [illegible]
Ecole Polytechnique, Nlle Orléans, avril 1845.
16 av—20

AU MAGASIN FASHIONABLE,
Rue de Chartres, No. 123, entre St. Louis et Conti.
CORDEVIOLLE & LACROIX ont l'honneur de prévenir leurs habitués et le public en général, qu'ils viennent de recevoir par le navire Magnolia, du Havre leur envoi de CHAPEAUX véritables Plaud, [illegible]
19 avril

MUSIQUE NOUVELLE.
A vendre à 25 p. 0/0 au dessous du prix marqué.
RECU par le Magnolia du Havre, un envoi de Musique consistant en partie en:
Musique de la Reine de Chypre pour chant, piano, violon, flûte, etc.
Un beau choix de romances nouvelles des meilleurs auteurs.
Opéras nouveaux en quatuor pour deux violons, alto et basse.
Polkas pour divers instrumens.
Musique et méthodes d'orgue.
Quadrilles pour piano, orchestre et quintette, ainsi qu'une facture d'instrumens de cuivre, à vendre à très bon marché par F. E. BENOIT,
78 Chartres.

Les personnes qui ont commandé de la Musique il y a quelques mois, sont invitées à se présenter pour la recevoir. 15 av

Navire Oconee, Naufragé.
LES consignataires du navire Oconee, naufragé sur les bancs de Stirrup, sont par le présent requis [illegible]
THOMAS A. ADAMS,
Agent spécial,
17 avril— Bureau de l'Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle.

Avis aux Sucriers de la Louisiane.
JE certifie que le fourneau construit chez moi par MM. Landouzi & Petitfils, ne brûle qu'un quart de corde de bois par heure, et a fait bouillir quatre chaudières à sucre placées circulairement, qu'il ne faudrait conséquemment qu'à peu près une demi corde pour faire un boucaut de sucre.
CHARLES ZERINGUE.
Témoins de l'opération:
F. BACHELOT,
J. FECEL.

Moi, Euphème Toups, monteur d'équipage, résidant paroisse St. Charles, certifie qu'en ma qualité, j'ai été témoin oculaire des opérations ci-dessus et que l'équipage bout à désir. 18 avril—6

Collège Mandeville.
ON a besoin d'un maître d'études, ayant toutes les qualités requises. S'adresser en personne au collège.
17 avril

TROISIEME MUNICIPALITE.
Bureau du Trésorier.
LES habitants possédant des propriétés foncières dans les limites de cette corporation, sont prévenus que la collecte des taxes imposées sur les dites propriétés commencera dans le courant du mois de mai prochain.
12 avril—1m J. F. DUGARRY, Trésorier.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—200 caisses, en magasin, formant un assortiment complet de marchandises fraîches et de saison, à vendre par
R. G. HUBBS,
12 avril 12, rue de la Douane

AVIS—Pendant mon absence, M. J. F. Pepin, avocat, sera chargé de mes affaires.
16 av—5 LS. DUVIGNEAUD.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
IL a été volé ou enlevé par erreur, du bateau à vapeur Aid, dimanche 13 du courant, dix balles de coton marquées A. G. V. La récompense susdite sera donnée par le soussigné à quiconque donnera des informations conduisant à leur recouvrement.
A. GORDON, WYLIE & Co.
16 avril 92, Bienville

Marchandises en fil, à prix réduits.
LE soussigné informe respectueusement les familles et ceux qui ont besoin de marchandises de bonne durée, qu'il vend en ce moment des toiles à draps, des serviettes diaprées &c. &c. à des prix extrêmement bas:
Toile à drape 10/4 fine et superfine,
Idem 12/4, do
Serviettes damassées, serviettes françaises,
Diaprés Ecossais et Russes;
[illegible]; idem extra, en pièces,
Nappes et serviettes françaises.
Linon, Platilles, Bretagnes &c &c.
Toutes ces marchandises proviennent des meilleures fabriques et sont de première qualité. On les vend avec garantie qu'elles sont réellement ce qu'on les représente.
W. E. DAVOUX,
14 avril— 36 rue de Chartres

A LOUER, à Mandeville, sur les bords du lac Pontchartrain, une jolie résidence d'été, à peu près meublée, se composant d'une maison de maître, cuisine, dépendances, wharf et cabane à bains.
Le tout en bon état. S'adresser au bureau de location du Théâtre d'Orléans. 14 av—6

Propriété à vendre pour cause de départ.
UN lot de terre avec la maison et le café qui y trouvent, situé à l'encoignure des rues Levée et [illegible], à Lafayette, [illegible] le lot et la maison sans le café, pour lesquels on pourra obtenir un bon loyer.
AUSSI
Trois lots de terre contigus, situés au faubourg Bouligny, formant l'encoignure des rues Magasins et Avenue Napoléon, et Jone et Chêne Vert.
Pour les conditions, s'adresser à l'encoignure des rues Levée et Seconde, à Lafayette. 17 avril

A VENDRE—Une belle résidence située à environ 3 milles au-dessous de la Cathédrale, et un quart de mille au-dessus des casernes, [illegible]
La maison est construite en briques, à deux étages contenant onze appartemens, avec galeries, sur toutes les façades, et en très bon ordre; il y a plusieurs bâtisses indépendantes, et environ cinq arpens de terre en pleine culture, avec arbres fruitiers &c. Le prix est modéré et les conditions sont avantageuses. S'adresser à
ARTEMON HILL, 76 Gravier.
10 avril—1m Bureau du Protection Insurance Agency

VIN de Champagne—100 paniers, en débarquement du navire Caledonia, venant du Havre, marque de la [illegible], reçu directement du propriétaire le Comte de [illegible], et à vendre par LOBRILHE & Co.
7 mars Encoignure Royale et Douane

FROMAGES—Gruyères pâte grasse, Neufchâtel de Sapsago; Hollande tête de Maure; de pâte grasse; de Goshen, forme ananas; de pâte grasse, à vendre par LOBRILHE & Co.
Encoignure Royale et Douane.

SAUCISSONS DE LYON—Reçu par le navire Taglioni, à vendre par LOBRILHE & Co.
31 m Encoignure Royale et Douane

FIGUES DE SMYRNE—En petits tambours de huit à dix livres, de la marque Elemé, à vendre par
LOBRILHE & Co.
31 m Encoignure Royale et Douane

TRUFFES DU PERIGORD—En boîtes de diverses dimensions, à vendre par LOBRILHE & Co.
31 m Encoignure Royale et Douane

EAU de Fleurs d'Orangers—100 caisses de diverses dimensions, à vendre par LOBRILHE & Co.
Encoignure Royale et Douane

INDIGO—6 serons, à vendre par
30 m G & R BUCHANAN & Co.